



1



AVIS DE COURSE

INTERNATIONALE « M » et « 10R » NATION CUP 2025

Du 31 octobre au 3 novembre 2025

Plan d'eau de Pignedorée (Pierrelatte)

Autorité organisatrice : U.N.V.M. Pierrelatte

Grade 3 et 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits dans l'enceinte de la base dans l'attente d'un accord exceptionnel de la Mairie.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte de la base dans l'attente d'un accord exceptionnel de la Mairie.

En cas d'autorisation, l'information sera précisée sur le site de l'épreuve : vrc-pierrelatte.com aussitôt que possible.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 les règles expérimentales 2025-01
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Pour faciliter l'application de la RCV E3.9 les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.
Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.
- 1.8 Règles modifiées :



2



La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français

En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante vrc-pierrelatte.com

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : vrc-pierrelatte.com.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Exclusion des concurrents Russes et Biélorusses.

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes M et 10R et limitée à 76 concurrents par série.

4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – doivent s'inscrire en utilisant le lien suivant : <https://vrc-pierrelatte.com/european-nation-cup-2025/>

4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour les mineurs.

4.4 En cas d'inscription après le 20 octobre 2025 ou de dossier envoyé et non réglé au 20 octobre 2025 au plus tard, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 80 € pour les deux séries (45€ si participation à une seule série).

5.2 Autres frais : repas midi 15€ sur réservation

Repas des coureurs sur réservation le vendredi 31 octobre et le dimanche 2 novembre : prix unitaire 25€ ([voir bulletin d'inscription](#)).



3



6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h30 le 31 octobre 2025 pour la classe « M » et à 8h30 le 2 novembre pour la classe « 10R ».

7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription et identification du matériel utilisé :

31 octobre 2025 de 8h30 à 10h15 pour les « M »

2 novembre 2025 de 8h00 à 10h15 pour les « 10R »

8.2 Pour les concurrents inscrits sur les deux séries, l'identification du matériel pourra se faire pendant les courses des « M ».

8.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
31 octobre 2025	10h30	Flottes à suivre
1 ^{er} novembre 2025	9h30	Flottes à suivre
2 novembre 2025	10h30	Flottes à suivre
3 novembre 2025	9h30	Flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après :

L'heure sera affichée au tableau officiel d'information et diffusée sur le groupe « WhatsApp » avant midi.

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales VRC 2025-01 s'appliqueront. Le texte sera publié sur le site de l'épreuve.

10. CLASSEMENT

10.1 - 4 courses devront être validées pour valider la compétition pour chaque série.

10.2 – Courses retirées : application du HMS en vigueur

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de « Vainqueur de « l'Internationale Marblehead Nation Cup 2025 » ou « l'Internationale 10R Nation Cup 2025 »

Des prix de participation seront distribués à tous les compétiteurs.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.



4



13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker Gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Pierre Gonnet : gonnetpierre@hotmail.com

Jean-Claude Billard : jeanclaudebillard@gmail.com